

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 046271

Optique  Autres

49549

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 42.17

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KAHALLAHIA MUSTAPHA

Date de naissance : 01/01/1954

Adresse : 42 PASSAGE 13 HAY TISSIR (2)  
BERRECHID

Tél. 0706 74 93 74 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 42.17

Le : 01/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<i>ABONNEMENT D'Analyses Médicales Dr. SEKKAL Med lot EL Youssef II N° 12 Béchar</i>	04/11/2016		600,00

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F**  
**PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU**

# Laboratoire Sekkat d'analyses médicales

Docteur Mohamed Sekkat  
Médecin Biologiste en analyses médicales

Adresse : N°12 Lot. El Youssef II, intersection rue Mohamed V et rue  
Moqawama, à coté de BMCE bank, Berrechid  
Tél. : 05 22 51 77 81 / Email : [laboratoiresekkat@gmail.com](mailto:laboratoiresekkat@gmail.com)  
Urgences : 06 25 63 42 71

Biochimie - Hématologie - Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie -  
Immunologie - Hormonologie - Toxicologie - Biologie de la reproduction

## Facture

N° facture : 20-8239

Patient : Mr KAHALLAHIA Mustapha

Édité le : 04/11/2020

Date prélèvement : 04/11/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
TSH-us : Thyréostimuline-Hormone	250	250,00
T4L-Tthroxine libre	250	250,00
T3L-Triiodothyronine libre	250	250,00
<b>Total B</b>	<b>750</b>	<b>750,00</b>
<b>APB</b>	<b>1,0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total de Remise effectuée</b>		<b>150,00</b>
<b>Total</b>		<b>600,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de : Six cent dirhams\*\*\*

LABORATOIRE SEKKAT  
D'Analyses Médicales  
Dr. SEKKAT Med  
N°12 Lot. El Youssef II Berrechid



Ghandi Clinic

= Kahallaibia

Mustapha

ORDONNANCE

ISA

| 3 - TY

Casablanca, le : 02.11.20

Laboratoire SEKKAT



KAHALLAHIA Mustapha

Dr EL OMARI Med Zakaria  
Spécialiste en Anesthésie et Réanimation  
Gsm: 0660 97 96 93 - 0522 96 02 10  
101175933

LABORATOIRE SEKKAT  
D'Analyses Médicales  
Dr. SEKKAT Med  
N° 57, Avenue N° 12, Remehnia





# LABORATOIRE SEKKAT D'ANALYSES MEDICALES

## مختبر سقاط للتحاليل الطبية

لaboratoire SEKKAT D'ANALYSES MEDICALES

Dr. Mohamed SEKKAT  
Médecin Biologiste

Biochimie – Hématologie – Virologie – Bactériologie – Parasitologie – Mycologie –  
Immunologie – Hormonologie – Toxicologie – Biologie de la reproduction

Pvt du: 04/11/2020

Mr KAHALLAHIA Mustapha

Edition du : 04/11/2020

Né(e) le : 01/01/1954

Dossier N° : 10A04033048



Page : 1/1

### HORMONOLOGIE (ACCESS II)

TSH-us : Thyréostimuline-Hormone :

(Technique : Chimiluminescence (ACCESS II))

Interprétation:

Adultes : 0.27 - 4.9  
0 - 3 jours : 5.17 - 14.6  
4 - 20 jours : 0.43 - 16.1  
2 - 12 mois : 0.62 - 8.05  
2 - 6 Ans : 0.54 - 4.53  
7 - 11 Ans : 0.66 - 4.14

33,949  $\mu$ UI/ml

Valeurs Usuelles

Antériorité

37,300 (02/11/20)

T4L-Thtroxine libre :

(Technique : Chimiluminescence (ACCESS II))

0,44 ng/dl

4,40 pg/ml

( 0,54 - 1,24 )

( 5,4 - 12,4 )

T3L-Triiodothyronine libre :

(Technique : Chimiluminescence (ACCESS II))

2,64 pmol/l

1,72 ng/l

( 3 - 8,3 )

( 1,95 - 5,4 )

LABORATOIRE SEKKAT  
D'ANALYSES MEDICALES  
Dr. SEKKAT M.D  
Lot EL YOUSSEF II, 22 Berrechid